



DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 05 février 2026

DATE DE CONVOCATION
30 janvier 2025

L'an deux mil vingt-six, le cinq février à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA,
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER (pouvoir de M. Martial PARIZOT), M. Vincent DANCOURT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir de Mme Christine NIRLO), Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de M. Jérôme THEVENEAU), M. Simon GEVREY, Mme Brigitte GOMIOT, M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : Mme Zineb HEMAIRIA, Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), M. François BIGEARD, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir à M. Martial MATHIRON), Mme Rolande CHRETIEN (suppléante de M. Bernard NAVILLON), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Martial PARIZOT (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), Mme Rachelle PETIT, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2^{ème} Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique.

Membres en exercice	36	Délibération n°05/02/2026/01
Présents	26	Objet : Désignation du secrétariat de séance
Pouvoirs	06	
Votants	32	

Conformément à l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rappelle que l'article L. 2121-15 du même Code prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétariat de séance, dont le rôle consiste principalement dans la rédaction des procès-verbaux.

Si aucune candidature n'émerge de l'assemblée, Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2^{ème} Vice-président délégué au Développement Économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique, pour assurer le secrétariat de ladite séance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉSIGNE Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2^{ème} Vice-président délégué au Développement Économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique, comme secrétaire de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 05 février 2026.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 05 février 2026

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER